

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 27 novembre 2019 en Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth GRESSIER, Maire.

Présents : Mme Elisabeth GRESSIER, Maire, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH, M. Fernand DONNER, Mme Céline REANT, Adjoints au Maire, M. Stéphane DEKERVEL, M. Laurent DECOOL, M. Maxence HUYGHE, M. Christophe DEBLONDE, M. Pierre THIEFFRY, M. Alain DECHERF.

Absent excusé : M. Gauthier CATTEAU ayant donné procuration à Mme GRESSIER. Mme Emmanuelle LEPAN.

Secrétaire de Séance : M. Maxence HUYGHE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

### **A l'ordre du Jour :**

#### **1 - TARIFS COMMUNAUX 2019**

Après délibération, les Membres du Conseil décident de réviser certains points et de fixer l'ensemble des tarifs ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 soient

#### **A – Locations des Salles :**

##### **Forfait SALLE DES FETES, la Place :**

Vin d'honneur	290.00 €	
Soirée	351.00 €	
Journée	464,00 €	
Réunion caract. privé	226.00 €	
Location/expo-vente	243.00 €	
Vaisselle/pers/jour :	1.24 €	Vaisselle/pers/soirée : 0.70 €
Acompte salle des Fêtes :	226 euros.	

##### **SALLE POLYVALENTE, route d'Hazebrouck :**

Maintien des taux voté, considérant le manque d'équipement

Vin d'honneur	259.00 €
Soirée Nouvel an	306.00 €
Journée	372.00 €
Réunion caract. privé	171.00 €
Acompte de salle polyvalente :	171 euros

**Caution :** Salles 327.00 € et remise de clés : 180. 00 €

**Forfait nettoyage :** 82 €

**Hors salle : Location du matériel :** Table : 2.98 € Chaise : 0.75 €

**Casse de table :** 234.00 € **casse de chaise :** 64.00 €

**Tonnelles :** 90.00 € l'une ; 360.00 € les quatre pour le Week end  
45 € par journée supplémentaire (l'une)  
Caution de 350 euros la tonnelle.

Les agents communaux assurent l'installation et la désinstallation lors de chaque location.

Toute location est validée sous condition de contrat signé.

Toute annulation n'est prise en compte que par déclaration et accusé de réception écrits.

**B – LOYERS COMMUNAUX mensuels :**

GARAGE, rue deuwelstraete	54,00 €
Local ADMR, rue Deuwelstraete	82,00 €

**C - DROITS DE PLACE Mensuels :**

Friterie	78.00 €
Commerce ambulat	29.00 €

Madame le Maire rappelle que les **tarifs des concessions de cimetière** ont été fixés par délibération du 23 janvier 2019.

Après délibération, les Membres du Conseil décident de les réviser et de les fixer ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**D - CONCESSIONS DE CIMETIERE**

<b>Le m2 TEMPORAIRE :</b>	50 ans	102,00 euros
	30 ans	51,00 euros
<b>Ouverture de caveau :</b>	168,00 euros	

**COLUMBARIUM :**

<b>1 case, 2 urnes</b>	30 ans	701 euros
	50 ans	941 euros
<b>1 case, 4 urnes</b>	30 ans	1 060 euros
	50 ans	1 414 euros

**Ouverture-fermeture :** 36.00 euros

**Jardin du souvenir :** 69,00 euros (avec plaque comprise)

Madame le Maire informe qu'il ne reste plus qu'une case urne sur le muret et 4 cases urnes au sol en rosace disponibles et qu'il y a lieu d'étudier une mise en place complémentaire.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de solliciter 3 devis pour la fourniture et pose de 10 cases urnes de même coloris et harmonie de l'équipement existant.

Les plaques seront commandées chez le Marbrier Laurent.

**2 – DEMANDES DE CONCESSION**

Madame le Maire présente les demandes de concessions au cimetière de STRAZEELE, les intéressés ayant leur famille inhumée audit lieu :

- Pour M. et Mme Jean-Pierre SZAREK, domiciliées à HAVERSKERQUE et originaire de STRAZEELE et MERRIS qui sollicitent une concession au columbarium-rosace, case 2 urnes, pour 30 ans.

Après délibération, il est accordé à l'unanimité une concession pour 30 ans.

- Pour M. Christophe DEQUIDT, Mme Rita DEQUIDT, M. Vincent DEQUIDT domiciliés 836 rue courte-croix à Flêtre. il leur est accordé la remise en état de la concession N°40.

En ce qui concerne l'attribution de la concession, elle ne pourra être accordée que sur présentation de l'accord écrit de tous les héritiers de M. et Mme Jules et Marie VIEREN-HUYGHE.

3 – **DECISION MODIFICATIVE** :

Après délibération il est décidé d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

**DM1** : achat panneaux signalisation :

Dépenses : Chap 23 compte 2315 ONA : + 725.94 €

Dépenses : Chap 21 compte 21318 ONA : - 725.94 €

**DM2** : Frais d'insertion :

Dépenses : Chap 20 compte 2033 ONA : + 700.00 €

Dépenses : Chap 20 compte 2031 ONA : + 1 800,00 €

Dépenses : Chap 21 compte 21318 ONA : - 2 500,00 €

**DM3** : Capital emprunt :

Dépenses : Chap 16 compte 1641 OPFI : + 5.00 €

Dépenses : Chap 21 compte 21318 ONA : - 5.00 €

4 – **CEREMONIE DES VŒUX 2020**

la Cérémonie des Vœux 2020 EST fixée au Dimanche 19 janvier 2020 à 11h30 à la Salle des Fêtes de STRAZEELE.

Monsieur Stéphane DEKERVEL se propose de faire le 1<sup>er</sup> discours.

5 – **LIMITATION DE VITESSE** :

- **Route d'Hazebrouck**

Madame le Maire rappelle la demande de règlementation et sécurisation de la circulation faite par les riverains, sur la portion de la RD 2642 (Route d'Hazebrouck) au niveau de l'école et la salle polyvalente.

Elle informe que les Services Voiries du Département ont réalisé des mesures de vitesse en juin dernier afin de préciser les vitesses réellement pratiquées. Les résultats suivants sont annoncés :

- un trafic journalier d'environ 2649 véhicules/jour dans les deux sens de circulation, dont 10.23 % de poids lourds.

- la vitesse moyenne constatée est de 42 km/h de jour et 47 km/h de nuit pour une vitesse réglementaire fixée à 50 km/h.

Après délibération, il est décidé d'installer la signalisation réglementaire pour limiter la vitesse à 30 km/h sur la section de route entre les points clignotants. Un arrêté municipal sera pris.

**Radars pédagogiques sur le CD 943** :

Madame le Maire informe que Monsieur le Maire de MERRIS a répondu favorablement à l'installation du 2eme radar pédagogique au niveau du Chemin des Loups sur la montée de la rue de la gare côté MERRIS en venant de Vieux Berquin. Le premier a déjà été installé par les agents Techniques communaux, Route de Caestre, au niveau du pont du contournement en entrée du Village.

**Stationnement gênant sur l'espace de l'Entreprise TOM LITERIE**

Madame le Maire informe que les dirigeants de la Société TOM LITERIE installée contour de la Gare à STRAZEELE se plaignent de

l'importance des stationnements des usagers de la SNCF, sur leur propriété en façade de leurs locaux, ce qui gêne énormément l'accès des gros camions de livraisons sur leur site et demande à bénéficier d'un aménagement d'interdiction de stationner sur la zone au niveau de la benne à végétaux, comprenant le domaine public.

Il est à noter qu'à compter du 15 décembre prochains, la Gare comptera plus d'arrêts de trains ce qui entraînera une augmentation des stationnements des usagers.

Après délibération, Madame le Maire indique que la CCFI, compétente en ce domaine, pourra proposer une solution. Elle se charge d'en informer l'Entreprise TOM LITERIE.

## 6 – TRAVAUX :

### A – Projet Espace Culturel :

Madame le Maire rend compte des avancées du projet de l'Espace Culturel : Un ordre de service a été délivré aux entreprises pour le 9 septembre dernier.

Elle rappelle qu'un état des lieux doit être réalisé avant travaux sur l'immeuble 48 rue de l'église appartenant à M. Costenoble et mitoyen avec le 42, concerné par les travaux.

A ce jour, aucun constat n'a pu être effectué. Après un premier rendez-vous reporté, M. Costenoble a refusé l'accès de son logement à Maître Lemaire, Huissier en charge du constat, accompagné de M. DONNER, Adjoint au Maire, représentant la Commune.

Elle donne lecture des différentes lettres recommandées envoyées chacune suivie de sa réponse en retour.

- La 1<sup>ère</sup>, datée du 18 octobre lui demande sa présence obligatoire afin de pouvoir pénétrer dans son immeuble et procéder à l'état des lieux. La seconde reporte à sa demande le rendez-vous au 12 novembre.

Après délibération, Madame le Maire est chargée de solliciter la nomination d'un expert en bâtiment par le Président du Tribunal Administratif de LILLE (référé préventif) et faire constater les bornages et limites de propriété.

### B - IMPASSE DES FLANDRES :

Madame le Maire informe que les services de voirie de la CCFI, compétents en la matière, ont présenté les travaux d'aménagement de l'Impasse des Flandres et ont programmé le commencement des travaux fin janvier 2020.

Une réunion publique en présence des riverains a également eu lieu le 14 novembre dernier afin de les en informer. Le projet a reçu un accord unanime.

### C - TROTTOIRS RUE DE LA GARE APRES LE PASSAGE A NIVEAU :

M. Ruckebusch, Adjoint au Maire, chargé des travaux, informe qu'il est nécessaire de procéder à l'enlèvement des arbres qui sont encore sur les trottoirs. Les travaux seront effectués par les Agents communaux.

### D - TROTTOIRS au COTEAU :

M. Ruckebusch informe que pour faire suite au planning présenté par la CCFI, les travaux de réfection des trottoirs avec mise aux normes PMR, dans la Résidence du Coteau, seront réalisés au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

E – SIECF :

- Implantation de panneaux solaires

Madame le Maire présente l'Appel à projets – « du solaire en Flandre » lancé par le SIECF visant à apporter un soutien technique et financier aux projets d'implantation de panneaux solaire sur les bâtiments et les parkings publics.

Le SIECF se charge des études de faisabilité sur les bâtiments concernés et réserve un fonds de concours de 50 000 euros destiné à financer les projets des communes. Le but est d'impulser les projets de production d'électricité verte sur le territoire.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de reporter ce projet, en raison des limites budgétaires.

- Effacement des réseaux :

Madame le Maire rappelle le projet de procéder à l'enfouissement des réseaux sur la route de Caestre et la rue de l'Eglise.

Monsieur Ruckebusch indique qu'il y a lieu d'inscrire, également, dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public :

- la création d'un point sur l'église, rue de l'église,
- le remplacement de 5 points, rue Deuwelstraete,
- le remplacement d'un point, route de Caestre,
- le remplacement d'un point, rue de l'Eglise,
- le remplacement de 2 points, Impasse des Flandres,
- le remplacement de 10 points, ainsi que 3 points sur passages piétons, route d'Hazebrouck, et l'éclairage du parking salle polyvalente.
- la réfection du réseau en led, route d'Hazebrouck, Deuwelstraete et Contour de l'église.

Après délibération, il est décidé de demander un devis, afin d'évaluer la faisabilité financière des travaux pour 2021 voire 2022 et en maintenir le financement par fiscalisation sur 5 ans.

**7 - ENEDIS : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR EXTENSION DE RESEAU PUBLIC**

Pour faire suite à l'autorisation d'urbanisme PA05958217M0001 du 11 juillet 2017 au nom de la Société CATBERA(lotissement rue Deuwelstraete), Madame le Maire présente le courrier d'ENEDIS élaboré en fonction de la demande de raccordement du réseau existant ainsi que des décisions prises à propos de son évolution et de nos éventuels souhaits complémentaires ; Il indique également la nature des travaux d'extension du réseau électrique, la contribution financière versée à ENEDIS pour les travaux d'extension qui seraient à notre charge, soit 17 516.58 € TTC et les délais de réalisations prévisionnels.

Après délibération, l'Assemblée

- décide de ne pas payer cette contribution, et dit qu'elle doit être à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

- Madame le Maire se charge d'étudier ce dossier avec les services du SIECF.

- Demande à ce que soit apposé sur chaque autorisation d'urbanisme la mention « les travaux d'extension des réseaux sont à la charge du pétitionnaire ».

## **8 – PLUI-H SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire informe que pour faire suite à l'enquête publique du PLUI-H, M. LELEU des services pôle Aménagement et Prospectives de la CCFI a transmis pour avis, le document de travail reprenant les contributions relatives à notre commune accompagnées de leurs premiers éléments de réponse.

Madame le Maire rappelle que les autorisations d'urbanismes sont instruites par les Services de la CCFI, et qu'il y a lieu parfois de **surseoir à statuer** pour certains dossiers concernés lorsqu'un projet n'est pas compatible avec le futur document d'urbanisme qui sera en vigueur sur la commune. Toute autre décision prise serait illégale.

Après délibération, l'Assemblée approuve l'usage de cette disposition.

## **9 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE « SECHERESSE »**

Madame le Maire rappelle le nombre de dossiers déposés par des propriétaires strazeelois qui ont subi des dégâts sur leurs logements et leurs bâtiments suite à la sécheresse de cet été. Le sol étant constitué essentiellement d'argile, il se rétracte dès la sécheresse et occasionne ainsi des fissures au niveau des sols et murs.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour l'ensemble du territoire communal, le renouvellement pour l'année 2019, de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse. Le dossier 2018 a été rejeté par arrêté interministériel du 16 juillet 2019(NOR : INTE1920338A).

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité :

- de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse » pour la commune de STRAZEELE, pour l'année 2019,
- décide de prendre en charge la participation financière sollicitée par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) pour défendre les intérêts communaux (avocat, service juridique) et obtenir satisfaction sur ce dossier pour la commune de STRAZEELE.

## **10 – CENTRE AERE : ALSH Vacances de Toussaint**

Madame le Maire rappelle avec Madame REANT, Adjointe en charge du Service, l'organisation expérimentale d'un ALSH lors des Vacances de Toussaint 2019 sur la commune de Strazele. Elles ont assuré la Direction du Centre, pour un effectif limité à 35 enfants et 4 animateurs.

Une réunion de bilan a permis de confirmer un déroulement qui s'est conclu de façon très positive, pour tous. (questionnaires à l'appui).

Par conséquent, et considérant les demandes, un ALSH sera organisé lors des Vacances de Février, Pâques et d'été en juillet.

- en Février 2020, il sera organisé sur 2 semaines et ouvert à 49 enfants.

Il y aura lieu de recruter un Directeur de Centre qui fera également fonction d'Animateur et des Animateurs en fonction des effectifs réels.

Madame Réant indique que les dossiers administratifs dont elle a la charge, sont en cours avec les Services de la CAF mais la procédure de déclaration et validation reste très compliquée.

**11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Pylone TDF : Madame le Maire indique que la procédure devant le Tribunal Administratif arrive à sa fin aussi bien du côté de TDF, que du côté de M. MULLER. L'intervention d'un Avocat devient inutile par le fait qu'une Déclaration d'Utilité Publique existe.

Demande de subvention :

Madame le Maire donne lecture du courrier de la FFE (Fédération Française d'Equitation) qui informe que Melle Clémence MARIN, domiciliée rue du Four à Strazeele, a obtenu la Médaille de Bronze dans la discipline « Voltige » catégorie Club 3<sup>e</sup> équipe poussin, au Championnat de France d'Equitation 2019.

La Fédération sollicite par la même occasion, l'octroi d'encouragements et un soutien à l'établissement assurant les activités équestres à but éducatif et sportif.

L'octroi des subventions sont à l'ordre du jour de la séance de janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus.

Fin de séance à 22 h 25.